

BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE 2018

Cette note est annexée au compte administratif 2018 et sera publiée sur le site internet de la commune.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2018 a été marquée par :

- L'annulation sur exercice antérieur (2017) de titres de redevance assainissement. En effet, l'établissement émetteur du délégataire ayant changé de dénomination en cours d'année 2017, une partie des titres 2017 ont dû être annulés et réémis en 2018 .
- L'aide à la performance épuratoire attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne a nettement augmenté en 2018 (26 118 € contre 11 289€ en 2017) suite à une amélioration des rejets des stations d'épuration.
- Une recette exceptionnelle de 9 675€ correspondant aux remboursements de la quote-part conventionnée avec les propriétaires des réseaux impactés par les travaux de mise en conformité des branchements privés du lotissement Luy de Béarn.
- La poursuite de la réalisation du schéma directeur qui a pris quelques mois de retard dus à des conditions météorologiques inadaptées à la réalisation des campagnes de mesures.

2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

2.1. EXPLOITATION

Le résultat 2018 de fonctionnement a baissé de 32.5% par rapport à 2017 (– 43 377€), et est arrêté au montant de 89 950€.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, il faut souligner une augmentation de 122 796€ dû à l'annulation sur titres antérieurs de 85 089 € et à un décalage de facturation de 17 587 € d'affermage (un seul semestre payé en 2017).

2.2. INVESTISSEMENT

Le résultat 2018 a augmenté de 18.03 % par rapport à 2017 (+ 22 596€), et est arrêté à 147 901.30€.

2.3. LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EST :

	RESULTAT 2018	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	147 901.30	680 122.49
FONCTIONNEMENT	89 949.88	111 949.88
TOTAL	237 851.18	792 072.37

3. L'EQUILIBRE FINANCIER

L'épargne nette (dite disponible) est de 160 090 € en 2018. Ce montant a évolué de +3.57% par rapport à 2017. Le taux de l'épargne nette, calculé en divisant le montant de l'épargne nette par les recettes réelles de fonctionnement, mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour financer ses équipements. Ce taux est de 47% pour 2018.

La dette est saine, elle n'a aucun emprunt toxique. L'annuité 2018 s'est élevée à 36 393.95€.

Le ratio de solvabilité appelé aussi taux d'endettement (taux de charge de la dette) mesure la charge de la dette de la collectivité par rapport à sa richesse. Ce ratio pour le budget assainissement est de 14.24%.

L'encours de dette est de 260 340.73 € au 31.12.2018. Ce montant a baissé de 8.52%, soit une diminution de 24 254€ par rapport à l'année précédente.

4. LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT